

# **Plan de localisation des points d'échantillonnage du cuivre et du plomb**

**(Exigence de l'article 21.0.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)**

Nom de l'installation de distribution : Saint-Malachie (secteur Village)

Numéro du réseau de distribution : X0009492

Nombre de personnes desservies : 946

Année civile couverte par ce plan : 2024

Date de réalisation de ce plan : 2025-03-15

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :  
Municipalité de Saint-Malachie

Personne à joindre pour obtenir des précisions sur le présent plan :

Nom : Réjean Beaudet

Numéro de téléphone : 418.806.3952

Courriel : [rbeaudet@hydroexperts.ca](mailto:rbeaudet@hydroexperts.ca)

## **Rappel de l'exigence (article 21.0.1) :**

« Réserve faite des points d'échantillonnage dont la localisation est prescrite par une disposition du présent règlement, le responsable du système ou de l'installation de distribution doit s'assurer que les points d'échantillonnage à partir desquels les prélèvements sont faits permettent d'obtenir des données représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble du réseau. Il doit aussi tenir à la disposition du ministre, pendant une période minimale de cinq ans, une copie du plan de localisation des points d'échantillonnage en indiquant, le cas échéant, les numéros civiques des bâtiments concernés, accompagnée d'un document explicatif de la détermination des points d'échantillonnage incluant une description des caractéristiques de chacun d'eux. Le plan de localisation doit, en outre, identifier les secteurs dont les caractéristiques hydrauliques permettent d'y confiner toute contamination de l'eau du système ou de l'installation de distribution. »

## **1. Plan du réseau et localisation des points d'échantillonnage**

Cette section contient le plan de localisation de tous les points d'échantillonnage utilisées dans le cadre des prélèvements requis par la réglementation du RQEP spécifiquement pour le cuivre et le plomb.

## **2. Justification des points d'échantillonnage pour CUIVRE & PLOMB**

Cette section contient un tableau où nous prévoyons effectuer notre échantillonnage pour l'année 2025. Tous les points définis sur le plan d'échantillonnage 2024 pour les paramètres du cuivre & plomb seront associés à une adresse lors de la campagne 2024. Actuellement les points représenteront une rue ou une zone sur laquelle nous concentrerons nos recherches.

A prime abord, nos recherches visent les bâtiments construits avant 1955, 1975 et ensuite 1990 et ayant moins de 8 logements. Les bâtiments scolaires et garderies sont également privilégiés, à raison de 20% des échantillons, soit 1 bâtiment.

Les échantillons seront prélevés selon les nouvelles règles d'échantillonnage et doivent impérativement l'être au robinet principal de la cuisine et non sur un robinet extérieur.

### Détermination des bâtiments prioritaires :

- Identifier sur le plan décrit ci-dessus les quartiers prioritaires repérés pour l'échantillonnage tel que décrit à la [partie 1 du Guide pour les municipalités](#).
- Confirmer, à l'aide du tableau ci-dessous, vos critères permettant de prioriser les sites de prélèvement tel que décrit à la [partie 2 du Guide pour les municipalités](#).

	Oui	Non
Résidences dotées d'une tuyauterie interne en plomb		X
Résidences dotées d'une entrée de service en plomb		X
Résidences situées dans une rue où l'on a trouvé des entrées de service en plomb		X
Résidences construites ou raccordées au réseau dans les années où l'on a installé la majorité des entrées de service en plomb		X
Résidences construites ou raccordées au réseau avant 1955	X	
Résidences construites ou raccordées au réseau entre 1956 et 1970	X	
Résidences construites ou raccordées au réseau entre 1971 et 1990	X	
Résidences construites avant 1990 et grands bâtiments	X	

- Identifier la liste des établissements accueillant des enfants de 6 ans et moins, comme les garderies ou les écoles primaires.

Nom de l'établissement	Description de l'établissement (Ex. CPE, garderie en milieu familial, école)	Adresse
Ma langue au chat	Garderie	600, 7ieme rue

## Méthodologie de l'échantillonnage

L'échantillonnage du plomb et du cuivre doit être réalisé tel que mentionné dans [la partie 2.2 du guide pour les municipalités](#). Les renseignements recueillis lors de la visite d'un bâtiment et les résultats d'analyse doivent être compilés dans ces tableaux :

- [Modèle de tableau pour inscrire les renseignements recueillis au sujet du bâtiment lors de l'échantillonnage chez le citoyen](#)
  - [Modèle de tableau pour compiler les résultats des mesures réalisées lors de l'échantillonnage chez le citoyen](#)
- Ces tableaux doivent être rendu disponibles sur demande du ministère :

	<b>Initiales</b>
L'échantillonnage a été réalisé tel que mentionné dans la partie 2.2 du guide pour les municipalités ( <b>ex. : stagnation 30 minutes</b> ).	APB
Les renseignements recueillis au sujet des bâtiments échantillonnés sont compilés dans le modèle de tableau prévu à cet effet.	APB
Les résultats d'analyses sont compilés dans le modèle de tableau prévu à cet effet.	APB



## 4. Tableau des lieux pour l'année 2025

Année	Numéro du point d'échantillonnage sur la carte	Adresse ou nom du lieu	Paramètres visés par les analyses à cet endroit	Raison du choix du lieu de prélèvement	Autres éléments d'information pertinents
2025	Zone A	Rue Principale entre les adresses 525 à 845	Plomb et cuivre	Résidences construites ou raccordées au réseau avant 1955	
			Plomb et cuivre		
2026	Zone B	Route 277 entre les adresses 583 à 733	Plomb et cuivre	Résidences construites ou raccordées au réseau avant 1955	
			Plomb et cuivre		
2027	Zone C	11 ème rue entre les adresses 484 à 554	Plomb et cuivre	Résidences construites ou raccordées au réseau avant 1955	
			Plomb et cuivre		
2028	Zone D	Secteur route henderson entre les adresse 600 à 700	Plomb et cuivre	Résidences construites ou raccordées au réseau avant 1955	

## 5. Plan de localisation des échantillons à venir

